

Étude #10

PROGRAMMATION DE LA RÉINCARNATION.

Tous les Esprits tendent à la perfection, et Dieu leur en fournit les moyens par les épreuves de la vie corporelle ; mais dans sa justice, il leur réserve d'accomplir, dans de nouvelles existences, ce qu'ils n'ont pu faire ou achever dans une première épreuve. (Le Livre des Esprits. Question 171.) En partant de cette affirmation, nous comprenons qu'il n'y a pas d'improvisation dans les procédures qui précèdent les réincarnations. En vérité, il existe une programmation fondée sur la logique et la moralité, en vue du progrès spirituel de la créature humaine. Dans ce sens, le choix des épreuves dans la programmation de la réincarnation mérite une attention spéciale de la part des Esprits chargés de ce travail.

Au vu des conséquences de ces explications, plusieurs questions nous viennent à l'esprit : Comment est défini le moment de la réincarnation ? Quelles sont les conditions qui déterminent que le moment est venu pour le retour à la vie corporelle ? Pouvons-nous choisir les épreuves ou les expériences auxquelles nous serons soumis sur le plan physique ? Quels critères sont utilisés, par exemple pour le choix de nos parents et des membres de la famille, de la ville et du pays où nous renaîtrons ? Comment sont définies les questions du mariage, des enfants, de la profession ?

La Doctrine Spirite met à notre disposition des réponses précises à ces questions et à d'autres : *L'homme qui a la conscience de son infériorité puise dans la doctrine de la réincarnation une espérance consolante. La pensée que cette infériorité ne le déshérite pas à tout jamais du bien suprême, et qu'il pourra la conquérir par de nouveaux efforts, le soutient et ranime son courage. Quel est celui qui, au terme de sa carrière, ne regrette pas d'avoir acquis trop tard une expérience dont il ne peut plus profiter ? Cette expérience tardive n'est point perdue ; il la mettra à profit dans une nouvelle vie. (Le Livre des Esprits. Question 171.)*

La réincarnation doit donc être programmée, même pour les réincarnations les plus simples. Cette programmation peut être faite par l'Esprit lui-même qui désire ou qui doit se réincarner, du moment qu'il en possède les conditions morales et intellectuelles. Cependant, la programmation peut également être déléguée à un Esprit éclairé, au cas où l'Esprit qui se réincarne ne réunit pas, à ce moment, les conditions pour programmer sa réincarnation ou pour donner son opinion. L'Esprit plus avancé en moralité et en connaissances (...) *choisit lui-même le genre d'épreuves qu'il veut subir, et c'est en cela que consiste son libre arbitre.* À ce sujet, nous savons qu'il n'existe pas de libre-arbitre absolu, même pour les Esprits vraiment supérieurs. *Rien n'arrive sans la permission de Dieu, car c'est lui qui a établi toutes les lois qui régissent l'univers. (...) En donnant à l'Esprit la liberté du choix, il lui laisse toute la responsabilité de ses actes et de leurs conséquences ; rien n'entrave son avenir ; la route du bien est à lui comme celle du mal. Mais s'il succombe, il lui reste une consolation, c'est que tout n'est pas fini pour lui, et que Dieu, dans sa bonté, le laisse libre de recommencer ce qu'il a mal fait. (Le Livre des Esprits. Question 258.)*

Soulignons que la programmation de la réincarnation prévoit les lignes générales des événements qui pourront se produire dans le monde physique. Les guides spirituels nous expliquent : (...) *vous avez choisi le genre d'épreuve, les faits de détail sont la conséquence de la position, et souvent de vos propres actions. Si l'Esprit a voulu naître parmi des malfaiteurs, par exemple, il savait à quels entraînements il s'exposait, mais non chacun des actes qu'il accomplirait ; ces actes sont l'effet de sa volonté ou de son libre arbitre. L'Esprit sait qu'en choisissant telle route il aura tel genre de lutte à subir ; il sait donc la nature des vicissitudes qu'il rencontrera, mais il ne sait pas si ce sera plutôt tel événement que tel autre. Les*

événements de détail naissent des circonstances et de la force des choses. Il n'y a que les grands événements, ceux qui influent sur la destinée, qui sont prévus. Si tu prends une route remplie d'ornières, tu sais que tu as de grandes précautions à prendre, parce que tu as chance de tomber, mais tu ne sais pas dans quel endroit tu tomberas, et il se peut que tu ne tombes pas, si tu es assez prudent. (Le Livre des Esprits. Question 259.)

Indépendamment du fait qu'un Esprit aura élaboré ou participé activement à la programmation de sa réincarnation, il n'y a aucune garantie que cette programmation soit accomplie, totalement ou partiellement. Nous savons qu'il y a des Esprits (...) *qui prennent, dès le début, une route qui les affranchit de bien des épreuves ; mais celui qui se laisse entraîner dans la mauvaise route, court tous les dangers de cette route. Un Esprit, par exemple, peut demander la richesse, et cela peut lui être accordé ; alors, suivant son caractère, il pourra devenir avare ou prodigue, égoïste ou généreux (...).* (Le Livre des Esprits. Question 261.)

Ces explications montrent combien la question de la programmation de la réincarnation est liée aux conséquences de l'usage de notre libre-arbitre, situation qui reflète toujours notre niveau d'évolution moral et intellectuel. Le libre-arbitre, utilisé plusieurs fois à mauvais escient, restreint notre capacité d'opiner sur un nouveau programme. C'est pour cela que les Esprits dédiés à ce genre de travail considèrent toutes les actions que nous avons exécutées, avant et après la désincarnation, et définissent des critères guidant la programmation de notre réincarnation. *En effet, peu après la mort du corps physique, l'âme coupable passe par un processus minutieux de purgation, d'autant plus productif si elle laisse s'exprimer la douleur et le repentir. Ce n'est qu'après cela qu'elle arrive à s'élever vers les sphères de réconfort et de rééducation. Si la maladie qui a atteint le corps somatique a été longue et difficile, il y aura eu des épurations bénies grâce à l'examen de conscience (...). Toutefois, si cette opération naturelle n'a pas été possible sur le plan physique, les remords seront plus profonds après la tombe, refoulés dans la conscience, et affleurant l'un après l'autre par la réflexion (...). Les criminels qui n'ont pas bien dédommagé les débits contractés, pressés par leur propre repentir, modèlent, autour d'eux-mêmes, les scènes dégradantes où ils ont ruiné leur vie intime (...). Les calomniateurs qui ont annihilé le bonheur d'autrui vivent des cauchemars effrayants, repassant dans leur mémoire les peines des victimes (...). Les petits tyrans ressentent dans leur propre âme les coups qu'ils ont lancés sur autrui, et les viciés de toutes sortes (...) ressentent une insatisfaction angoissée, comme cela se produit auprès des déséquilibrés sexuels (...). Ainsi, les victimes du remords souffrent, pour un temps correspondant aux besoins de rajustement, un long séjour dans des zones compatibles avec l'état spirituel qu'ils démontrent.*

Après cette période de perturbation spirituelle, (...) *dès qu'il révèle les premiers signes d'une rénovation positive vers le bien, l'Esprit perçoit l'aide des sphères supérieures qui, par ses nombreux agents, travaillent au service de la lumière divine dans les régions où l'ignorance et la cruauté s'égarer dans les ténèbres. Tel un malade, à présent accueilli dans d'autres secteurs pour une convalescence encourageante, le débiteur jouit de suffisamment de sérénité pour revoir les engagements assumés dans sa dernière incarnation, soupesant les maux et les souffrances dont il est responsable (...). Souvent, ils accèdent à des écoles illustres, dans lesquelles ils recueillent des notions sur les vraies valeurs de la vie, s'améliorent par l'instruction, perfectionnent leurs impulsions et exercent des activités précieuses, améliorant ainsi leurs crédits ; toutefois, les souvenirs des erreurs volontaires, quand bien même leurs victimes avaient déjà surmonté toutes les séquelles des coups portés, s'enfoncent dans leur Esprit comme des "semences du destin", de sorte que ce sont eux-mêmes qui, se sentant dans le besoin d'accéder à des niveaux plus nobles, demandent de nouvelles réincarnations et les épreuves dont ils ont besoin pour s'acquitter consciemment en eux-mêmes. Dans ces cas, le*

choix de l'expérience est plus que légitime, attendu que, par les bénéfices reçus dans les régions de rectification, et par les titres acquis dans les travaux qu'elle embrasse dans le plan spirituel, la créature mérite les attentions préparatoires de la nouvelle tâche en vue, afin qu'elle puisse conjuguer tous les facteurs pour retrouver les créanciers ou les circonstances inévitables, auprès desquels elle se rachète devant la Loi. (XAVIER, Francisco Cândido et VIEIRA, Waldo. *Évolution dans les deux Mondes*. Par l'Esprit André Luiz. Première partie, chap. XIX.)

Les Esprits qui en sont aux premiers pas de leur évolution ou qui sont porteurs d'une grande perturbation spirituelle, ou encore qui démontrent une révolte persistante devant la Loi de Dieu, sont temporairement empêchés d'opiner sur la programmation de leur réincarnation. Dans cette situation, l'expérience de la réincarnation est prise en charge par un Esprit éclairé, et présente un caractère obligatoire. Comme l'Esprit ne réunit pas les conditions de programmer sa réincarnation, *Dieu supplée à son inexpérience en lui traçant la route qu'il doit suivre, comme tu le fais pour un enfant dès le berceau ; mais il le laisse peu à peu maître de choisir à mesure que son libre arbitre se développe, et c'est alors que souvent il se fourvoie en prenant le mauvais chemin s'il n'écoute pas les conseils des bons Esprits (...).* Dieu impose également la tutelle d'un Esprit éclairé sur un autre (...) *lorsque celui-ci, par son infériorité ou son mauvais vouloir, n'est pas apte à comprendre ce qui pourrait lui être le plus salutaire, et lorsqu'il voit que cette existence peut servir à sa purification et à son avancement, en même temps qu'il y trouve une expiation.* (*Le Livre des Esprits*. Question 262.)

Les (...) *réincarnations se produisent souvent sans consulter ceux qui ont besoin d'une ségrégation dans certaines luttes sur le plan physique. Ce sont là des providences comparables à celles que nous assumons dans le monde avec des infirmes et des criminels qui, par leur condition ou leur comportement, ont perdu temporairement la faculté de décider du sort qui leur convient dans le laps de temps de leur infirmité ou de leur maintien sous les ordres de la justice. Ce sont les problèmes particuliers, où l'individualité renaît avec un cerveau partiellement inhibé ou souffrant de malformations congénitales, aux côtés de ceux qui leur doivent abnégation et attention.* (XAVIER, Francisco Cândido et VIEIRA, Waldo. *Évolution dans les deux Mondes*. Par l'Esprit André Luiz. Première partie, chap. XIX)

Le moment précis pour initier un programme de réincarnation est infiniment variable d'un Esprit à un autre. Il dépend du degré de compréhension de chacun. On sait, par exemple, que l'Esprit met plus de temps pour choisir ses épreuves lorsqu'il croit à l'éternité des peines après sa désincarnation. (*Le Livre des Esprits*. Question 263.)

Pour sélectionner ses épreuves, ou pour concorder avec le choix fait par un autre Esprit, l'Esprit (...) *choisit celles qui peuvent être pour lui une expiation, par la nature de ses fautes, et le faire avancer plus vite. Les uns peuvent donc s'imposer une vie de misère et de privations pour essayer de la supporter avec courage ; d'autres vouloir s'éprouver par les tentations de la fortune et de la puissance, bien plus dangereuses par l'abus et le mauvais usage que l'on en peut faire, et par les mauvaises passions qu'elles développent ; d'autres, enfin, veulent s'éprouver par les luttes qu'ils ont à soutenir dans le contact du vice.* (*Le Livre des Esprits*. Question 264.) Il est certain que si (...) *nous savons transpirer pour un travail honnête, nous n'aurons plus besoin de transpirer et de pleurer pour un rachat légitime. On ne peut pas dire non plus que toutes les infortunes de notre marche d'aujourd'hui soient des débits contractés hier, car suivant notre prudence ou notre imprudence, notre paresse ou notre travail, le bien et le mal, nous améliorons ou nous aggravons notre situation, en reconnaissant que chaque jour, dans l'exercice de notre volonté, nous formons de nouvelles causes et modifions le destin.* (XAVIER, Francisco Cândido et VIEIRA, Waldo. *Évolution dans les deux Mondes*. Par l'Esprit André Luiz. Première partie, chap. XIX)

Le livre d'André Luiz *Et la vie continue...*, psychographie de Francisco Cândido Xavier,

contient un récit, au chapitre XXVI, de l'existence d'un *Institut de service pour la Réincarnation* dans le plan spirituel. Dans la colonie *Nosso Lar* (livre *Nosso Lar – La vie dans le monde spirituel*, du même auteur spirituel), la programmation de la réincarnation est rattachée au *Ministère de l'Assistance*. Dans la *Colonie Correctionnelle Marie de Nazareth*, spécialisée dans l'assistance aux suicidés, il y a le *Département de la Réincarnation* situé à l'extrémité de la Colonie, selon les informations contenues dans le livre *Mémoires d'un Suicidé*, livre médiumnique d'Yvonne do Amaral Pereira, chapitre 5, deuxième partie. Les livres *Missionnaires de la Lumière*, chapitres 12 et 13, et *Et la vie continue*, chapitres 16 à 26, contiennent des récits qui élucident la programmation de la réincarnation et les conditions d'exécution des réincarnations.

En résumé, nous pouvons affirmer que les programmations des réincarnations sont très diverses, en raison de la diversité des besoins humains. *Chaque entité qui se réincarne présente des particularités essentielles pour sa re-corporification sur le plan physique. Chaque personne dénote des caractéristiques différentes quand elle se soumet au processus libérateur, bien que la naissance et la mort semblent égales. Lors de leur union subtile avec la mère qui va les héberger, les Esprits supérieurs peuvent presque toujours modeler eux-mêmes ou avec l'aide des instructeurs de la Vie Supérieure le corps où ils poursuivront leurs expériences futures, en interférant dans les essences chromosomiques, en vue des tâches qu'ils auront à accomplir. Dans la plupart des cas, les Esprits inférieurs, souffrant d'un monoïdéisme tyrannisant, entrent en symbiose fluidique avec le corps féminin auquel ils se lient, passent par une réduction de leur corps spirituel (...), et sont inéluctablement attirés vers le vase utérin, de façon adéquate pour leur réincarnation, dans des moules qui dépendent pleinement de l'hérédité (...). Mais entre ces deux classes, il y a des millions d'Esprits d'une évolution intermédiaire, qui ont des crédits appréciables et de nombreuses dettes, et dont la réincarnation demande de l'attention dans la préparation et du soin dans la prévision.* (XAVIER, Francisco Cândido et VIEIRA, Waldo. *Évolution dans les deux Mondes*. Par l'Esprit André Luiz. Première partie, chap. XIX)